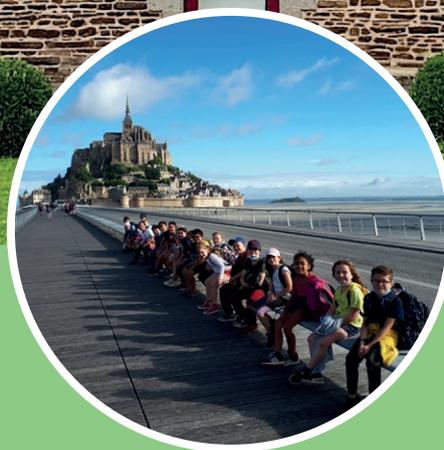


# La Boussac en BREF

BULLETIN MUNICIPAL



*Bonnes vacances*

■ Le mot du maire	3
■ La vie municipale (délibérations du conseil municipal)	4
■ L'urbanisme	14
■ La vie communale	17
■ L'état civil	24
■ La vie associative	25
■ La médiathèque	30
■ La Communauté de Communes	31
■ Informations pratiques	32
■ Histoire	33



### Mairie de LA BOUSSAC

13, rue du Mont-Saint-Michel  
35120 LA BOUSSAC  
Tél. 02 99 80 01 23  
Fax. 02 99 80 07 06  
Email. : [secretariat@laboussac.fr](mailto:secretariat@laboussac.fr)  
Site internet : [www.laboussac.fr](http://www.laboussac.fr)

### Horaires d'ouverture du secrétariat :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00

DELEGATIONS		PERMANENCES
Le Maire	Christine FAUVEL	
1 <sup>er</sup> adjointe	Annie DELÉPINE	Jeudi de 10h30 à 12h sur rendez-vous
2 <sup>ème</sup> adjoint	David VIGOUR	Mercredi de 14h à 15h sur rendez-vous
3 <sup>ème</sup> adjointe	Marie-France SEVESTRE	Mardi de 10h30 à 12h
4 <sup>ème</sup> adjoint	Jean-Luc OLLIVIER	Vendredi de 11h à 12h

### MOUVEMENT AU CONSEIL MUNICIPAL

Pour des raisons professionnelles, Monsieur Jérôme CHAPDELAINÉ a démissionné de son poste d'adjoint mais est resté conseiller municipal. Sa démission a été acceptée par Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine à compter du 7 juin 2021. Le conseil, lors sa séance du 7 juillet, a élu M. Jean-Luc OLLIVIER, adjoint.

Madame Le Maire lui a donné délégation pour les batiments communaux, la voirie, l'agriculture et l'environnement.

### Responsable de la publication

M<sup>me</sup> Christine FAUVEL - Maire

### Comité de rédaction

M<sup>me</sup> Annie DELÉPINE  
M. Rodolphe DION  
M<sup>me</sup> Aurore GEDOUIN  
M<sup>me</sup> Fanny LEMENANT  
M<sup>me</sup> Nadège RICHEUX  
M<sup>me</sup> Marie France SEVESTRE  
M. David VIGOUR

### Mise en page et impression

Imprimerie Doloise

### Crédits photos

La mairie - Les associations

### Tirages

650 exemplaires



**N**ous sommes au terme du 1<sup>er</sup> semestre 2021 et de notre première année de mandat. Année éprouvante du fait du COVID mais que tous, nous nous sommes efforcés de gérer au mieux. Nous avons accompagné dès le mois de mars les personnes qui le souhaitent vers le centre de vaccination mis en place à Dol et vers le Vaccimobile présent à Pleine-Fougères. L'organisation mise en place au sein de notre Communauté de Communes a été appréciée et a permis à beaucoup d'entre vous d'avoir leurs deux injections. La vaccination reste le meilleur moyen pour nous tous de retrouver au plus vite vie sociale et convivialité. Nous ne pouvons que conseiller aux personnes qui ne sont toujours pas vaccinées de le faire.

Ce début d'année 2021 a également été marqué par de nombreux mouvements de personnel au sein de notre collectivité : Sonia, Chantal puis Xavier sont partis vers d'autres horizons et ont été remplacés depuis par Catherine, Corentin et Philippe que vous aurez l'occasion de rencontrer et auxquels nous souhaitons la bienvenue.

Parmi les élus M. CHAPDELAINÉ a démissionné de sa fonction d'Adjoint à la voirie et aux bâtiments pour raisons professionnelles. Il est désormais remplacé par M. Jean-Luc OLLIVIER mais reste néanmoins Conseiller Municipal.

Ces remaniements étant désormais actés, nous pouvons aborder plus facilement et sereinement le second semestre et la réalisation des travaux à venir.

Parmi les dossiers en cours, nous avons notamment la finalisation du contrat d'objectif avec le Département et le cabinet Verlaine.

L'aménagement de la seconde tranche du lotissement du Plantis a pris quelques semaines de retard à cause des intempéries. Néanmoins les lots devraient être mis en vente dès le mois de septembre.

La révision du Plan Local d'Urbanisme débutera dès le mois de septembre pour une durée d'environ 30 mois et nécessitera beaucoup d'investissements.

En campagne, des travaux de voirie sont également prévus sur ce second semestre : curage, délimitage, réfection de chaussée et point à temps sont programmés afin d'améliorer et sécuriser la circulation. Le village du Chesnay a déjà fait l'objet de travaux d'aménagement en ce début d'année afin d'y faciliter et sécuriser le croisement des véhicules.

La mise en place d'une journée citoyenne pourrait également être envisagée. Nous nous efforçons bien sûr d'être présents sur tout le territoire de la commune afin que notre cadre de vie soit agréable. Cependant l'interdiction des produits phytosanitaires et un temps particulièrement pluvieux en ce début d'année ne nous rendent pas la tâche facile que ce soit en campagne, en centre bourg ou au cimetière. Je souhaiterais que cette journée de TRAVAIL soit avant tout CONVIVIALE et favorise les RETROUVAILLES.

**Bel été à tous  
et bonnes vacances.**

Le Maire,  
**Christine FAUVEL**

## CONSEIL MUNICIPAL

**Séance conseil municipal  
16 Décembre 2020**

**Présents :** Mme FAUVEL Christine, Mme DELÉPINE Annie, M. VIGOUR David, Mme SEVESTRE Marie-France, M. CHAPDELAIN Jérôme, Mme CHÉRIAUX Catherine, Mme COLLET Mireille, M. DION Rodolphe, Mme LEMENANT Fanny, M. LOIZEAU Cyrille, M. NOËL David, M. OLLIVIER Jean-Luc, M. RABOURT Jean-Luc, Mme RICHEUX Nadège

**Absente ayant donné procuration :** Mme GÉDOUIN-ERARD Aurore a donné procuration à M. NOËL David

**A été nommée secrétaire :** Mme Mireille COLLET

### **Travaux de Point à Temps automatique sur la voie communale**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'Entreprise ENTR'AM d'un montant de 14 256 € TTC relatif à la réalisation des travaux de Point à Temps Automatique sur la voirie communale

### **Travaux complémentaires du marché de l'école**

Le Conseil Municipal accepte plusieurs avenants aux marchés de l'école liés à l'avancement des travaux d'un montant total de 4 781.08 € HT, répartis sur les lots 5, 6 et 7.

### **Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) pour l'aménagement de la tranche 2 du lotissement «Le Grand Plantis»**

Le Conseil Municipal a décidé, par délibération n° 2020-48, en date du 3 septembre 2020, de confier la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de la tranche 2 du lotissement «Le Grand Plantis» au bureau d'études TECAM, lequel a élaboré le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.)

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le DCE pour les travaux d'aménagement du lotissement qui se décomposent en trois lots, pour un coût estimatif de 156 689.70 € HT :

- Lot n°1 : Terrassement – Voirie - Assainissement EP
- Lot n°2 : Communication électronique et éclairage public
- Lot n°3 : Terrassement – Espaces verts

### **Renouvellement du contrat FGDON pour la période 2021/2024**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le renouvellement du contrat avec la FGDON35 pour un coût forfaitaire annuel de 165 €.

### **Règlement intérieur du conseil municipal**

Madame le Maire indique que l'adoption d'un règlement intérieur du conseil municipal est obligatoire pour toutes les communes de plus de 1000 habitants en vertu de l'article L2121-8 du CGCT, et ce dans les six mois suivant l'installation du nouveau conseil.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le règlement intérieur du conseil municipal

### **Convention de mise à disposition de la licence IV de débit de boissons et formation**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a acheté, par délibération en date du 26 janvier 2016, la licence IV de débit de boissons du bar situé 1 rue du Mont Saint Michel, suite à sa mise en liquidation judiciaire, pour un coût de 3 000 €. Cette licence n'était pas exploitée et risquait la péremption début novembre 2020. Monsieur Christophe MENIDREY cherchait à reprendre un bar. Après plusieurs contacts avec Madame Marie-France SEVESTRE, 3ème adjointe, et les propriétaires, Monsieur MENIDREY s'est porté acquéreur de l'ancien bar sis rue de la Gare. Monsieur Christophe MENIDREY a suivi la formation et possède donc le permis d'exploiter d'un débit de boissons. La commune lui a mis à disposition la licence fin octobre 2020, ce qui a permis qu'elle reste valide.

Considérant l'intérêt pour la commune de l'ouverture d'un nouveau bar, Madame le Maire propose de prendre en charge la formation du permis d'exploitation suivie auprès de l'UMIH et mettre à disposition de Monsieur Christophe MENIDREY la licence IV de débit de boissons moyennant une redevance annuelle de 1 € (un euro) à compter du 1er janvier 2021.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

**Séance conseil municipal  
15 Février 2021**

**Présents :** Mme FAUVEL Christine, Mme DELÉPINE Annie, M. VIGOUR David, Mme SEVESTRE Marie-France, M. CHAPDELAIN

Jérôme, Mme CHÉRIAUX Catherine, Mme COLLET Mireille, M. LOIZEAU Cyrille, M. NOËL David, M. OLLIVIER Jean-Luc, M. RABOURT Jean-Luc, Mme RICHEUX Nadège, Mme LEMENANT Fanny.

**Absents ayant donné procuration :** Mme GÉDOUIN-ERARD Aurore a donné procuration à M. NOËL David, M. DION Rodolphe a donné procuration à Mme SEVESTRE Marie-France.

**A été nommée secrétaire :** Mme SEVESTRE Marie-France

### **Contrat d'objectif bâtiments : choix du bureau d'étude et demande de subvention**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 29 octobre 2020 qui acceptait la mise en place d'un contrat d'objectifs sur les bâtiments communaux.

Une consultation a été lancée auprès d'architectes en vue de la réalisation d'une étude qui a pour objectif de formuler des propositions d'aménagements fonctionnels et chiffrés.

Cet appel à candidature était destiné à une équipe pluridisciplinaire avec des compétences d'architecture et d'économie de la construction, et présentant des références dans les domaines concernés sur des communes de taille similaire.

L'objet de l'étude est de construire une vision globale et prospective, ainsi que d'élaborer un programme d'actions pour les prochaines années, à l'échelle de l'économie de la commune. L'étude devra fournir à la commune des éléments lui permettant de passer des marchés de maîtrise d'œuvre, avec un niveau de définition faisabilité (levées des éventuelles contraintes techniques...) une organisation en phasage du projet et des estimations financières.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à une étude globale concernant les bâtiments communaux auprès de Monsieur Vincent VERLAINE, situé à Bruz, d'un montant de 22 975 € HT et sollicite une subvention auprès du Département au titre du Fond de Solidarité Territoriale – Contrat d'objectif développement durable.

### **Viabilisation du lotissement le Grand Plantis : attribution des marchés de travaux**

Conformément à l'avis de la Commission d'appel d'offres du 10 février 2021, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer

les marchés de travaux de viabilisation de la tranche 2 du lotissement le Grand Plantis aux entreprises suivantes :

**LOT 01 : LEMEE TP (35)** pour un montant de **108 734.94 € HT**

**LOT 02 : EIFFAGE ENERGIE (35)** pour un montant de **23 132.90 € HT**

**LOT 03 : LAMBERT PAYSAGE (35)** pour un montant de **3 779.60 € HT**

### **Lotissement le Grand Plantis**

#### **- Devis alimentation électrique**

Le Conseil Municipal accepte la participation communale d'un montant de 13 415.48 € dans le cadre de l'opération d'alimentation électrique basse tension réalisée par le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE35).

#### **- Devis adduction eau potable**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis portant sur l'extension du réseau d'eau potable pour l'alimentation du lotissement le Grand Plantis – tranche 2, établi par le syndicat des Eaux de Beaufort, d'un montant de **20 304 € TTC**.

#### **- Devis assainissement collectif**

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à accepter le devis présenté par le Syndicat de Landal pour l'extension du réseau d'assainissement collectif, dans la limite d'un crédit de 45 000 €.

#### **- Bornage**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis établi par la SARL LETERTRE - Géomètres à Dol de Bretagne relatif au bornage des lots et plan de vente pour un montant de **5 676 €**.

#### **- Mission SPS**

Le conseil municipal retient à l'unanimité la proposition de la société MDC pour un coût de **1 128 € HT**

### **Plan Local d'Urbanisme : Révision**

Madame le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé le 30 mai 2011.

Par lettre en date 16 décembre 2020, Monsieur le Sous-Préfet demande la mise en compatibilité du PLU avec le Scot du Pays de Saint-Malo. Madame le Maire rajoute que le PLU doit être mis en conformité avec toutes les règles supérieures suivantes : loi Grenelle II de 2010, loi ALUR de 2014 et loi ELAN de 2018

Le conseil municipal décide à l'unanimité de lancer une procédure de révision du PLU.

### Achat d'un terrain rue de la gare

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'acquisition de la parcelle AC 118p, d'une superficie de 78 m<sup>2</sup>, appartenant à Madame Elisabeth BARRÉ pour la somme de 2 000 €. Cet achat pourra permettre un élargissement futur du chemin du Vieux Presbytère.

### Aménagement rue des Lavandières : avenant contrat maîtrise d'œuvre avec TECAM et demande subvention amendes de police

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que les travaux de la 1<sup>ère</sup> tranche (entre le bourg et la rue de Landal) ont été réalisés au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2018 et que les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif ont été réalisés par le syndicat de Landal au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2020. Ce qui permet de réaliser l'aménagement de la seconde tranche.

Le projet prévoyait la création d'allées piétonnes, de deux écluses et la mise en place d'espaces verts. Une réunion s'est déroulée avec TECAM, maître d'œuvre et les services du Département. Il en découle que des modifications sont à apporter au projet initial.

Afin de prolonger l'allée piétonne sans acheter de terrain, il est proposé de reculer le panneau d'entrée d'agglomération. Il sera nécessaire également de rajouter une écluse. Il est aussi envisagé la réfection du tapis central en enrobé. Dans le cadre de ces aménagements complémentaires, TECAM soumet un avenant d'un montant de 3 000 € HT, ce qui porte le montant du marché à 9 900 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cet avenant et sollicite une subvention au titre des amendes de police auprès du Département d'Ille et Vilaine pour des aménagements de sécurité sur voirie (écluses) et des aménagements piétonniers protégés le long des voies de circulation.

### Droit de place au marche : tarifs

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal adopte un tarif forfaitaire par jour de présence et par redevable à 3 €, à compter du 17 février 2021.

### Remboursement réparation téléphone d'un agent

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de prendre en charge une partie des coûts de réparation du téléphone portable d'un agent, utilisé dans le cadre de ses fonctions, en lui versant une somme forfaitaire de 60 €.

### Projet Agri-Baie : avis sur la desserte

Madame le Maire informe le conseil municipal du projet de construction d'une unité de méthanisation au lieu-dit « l'Eguillère » sur le territoire de Baguer Pican par la société AGRI-BAIE, représentée par Monsieur Nicolas BLANCHET.

La préfecture demande l'avis de la commune sur les conditions d'accès au lieu-dit « l'Eguillère sur la voie communale n° 13, et ce par rapport au trafic engendré par le projet susvisé.

Le Conseil Municipal,

**Considérant** l'étroitesse de la voie communale n° 13, qui empêche le croisement des véhicules,

**Considérant** que pour des raisons de sécurité, de commodité de passage et de conservation de l'intégrité des voies communales, la voie communale n° 13 sera inadaptée au trafic résultant du site de méthanisation,

**Considérant** que les travaux de remise en état ou d'élargissement de la voie seront trop lourds financièrement pour être supportés seuls par la commune,

**Considérant** que le projet peut être desservi par un accès direct sur la route départementale n° 576,

**Emet** à l'unanimité un avis réservé pour l'accès par la voie communale n° 13 et propose l'accès au site de méthanisation par la RD 576, qui du fait de sa configuration, peut supporter un trafic plus important et des charges lourdes.

### Syndicat des Eaux de Beaufort : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2019

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport qui est consultable en mairie.

### Compte rendu des décisions du maire

Madame le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'elle a pris sur des Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) reçues en mairie.

## Séance conseil municipal 9 Mars 2021

**Présents :** Mme FAUVEL Christine, Mme DELÉPINE Annie, M. VIGOUR David, Mme SEVESTRE Marie-France, M. CHAPDELAINE Jérôme, Mme COLLET Mireille, M. DION Rodolphe, Mme GÉDOUIN-ERARD Aurore, Mme LEMENANT Fanny, M. LOIZEAU Cyrille, M. NOËL David, M. OLLIVIER Jean-Luc, M. RABOURT Jean-Luc, Mme RICHEUX Nadège

**Absente ayant donné procuration :** Mme CHERIAUX Catherine a donné procuration à Mme SEVESTRE Marie-France.

**A été nommée secrétaire :** Mme Aurore GÉDOUIN-ERARD

### Compte Administratif 2020 : Commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur David VIGOUR, 2ème adjoint, adopte à l'unanimité la section de fonctionnement et la section d'investissement du compte administratif de la commune qui font ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement	
Dépenses	641 038.25 €
Recettes	845 363.17 €
Soit un excédent de fonctionnement : 204 324.92 €	
Investissements	
Dépenses	568 073.26 €
Recettes	464 308.41 €
Soit un déficit d'investissement : 103 764.85 €	
<b>Résultat global : 100 560.07 €</b>	

### Compte Administratif 2020 : lotissement du Grand Plantis

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur David VIGOUR, 2ème adjoint, adopte à l'unanimité la section de fonctionnement et la section d'investissement du compte administratif du lotissement qui font ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement	
Dépenses	27 387.88 €
Recettes	75 013.37 €
Soit un excédent de fonctionnement : 47 625.49 €	

Investissements	
Dépenses	27 387.22 €
Recettes	27 387.22 €
<b>Résultat global : 47 625.49 €</b>	

### Comptes de gestion 2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestions dressés pour l'exercice 2020 par le trésorier.

### Personnel communal : modification tableau des effectifs

Considérant la nécessité de créer deux emplois permanents compte tenu du départ pour mutation d'un agent au secrétariat de mairie, titulaire du grade de rédacteur principal 1ère classe et d'un agent au service technique titulaire du grade d'adjoint technique,

Vu les procédures de recrutement,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création des postes suivants :

- un emploi de secrétaire de mairie à temps complet à compter du 1er mai 2021 au grade d'adjoint administratif principal 2ème classe, puis à compter du 10 mai 2021 au grade de rédacteur.
- un emploi d'agent technique polyvalent à temps complet à compter du 1er mai 2021 au grade d'adjoint technique principal 2ème classe.

### Renforcement de la défense extérieure contre l'incendie

Madame le Maire propose d'implanter des poteaux incendie supplémentaires au lieu-dit « la Claye », « le Buat », rue des Lavandières, rue de la Croix Bouessée et la Gare.

Ces dépenses sont éligibles à la subvention au titre de la DETR pour 40 % du montant HT des dépenses pour les communes de moins de 2 000 habitants.

Les devis demandés à VEOLIA n'étant pas encore arrivés en mairie ce jour, Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer toutes pièces relatives à cette affaire afin de permettre l'engagement des travaux correspondants, dans la limite d'un crédit de 30 000 € TTC.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de l'installation de cinq nouveaux poteaux incendie et ce pour un montant maximum de 30 000 € TTC et sollicite l'attribution d'une subvention DETR pour les travaux susnommés,

### Indemnité gardiennage Eglise

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement en 2021 de l'indemnité de gardiennage de l'église pour la somme de **370.30 €**

## Séance conseil municipal 15 Avril 2021

**Présents :** Mme FAUVEL Christine, Mme DELÉPINE Annie, M. VIGOUR David, Mme SEVESTRE Marie-France, M. CHAPDELAIN Jérôme, Mme CHERIAUX Catherine, Mme COLLET Mireille, M. DION Rodolphe, Mme LEMENANT Fanny, M. LOIZEAU Cyrille, M. NOËL David, M. OLLIVIER Jean-Luc, M. RABOURT Jean-Luc, Mme RICHEUX Nadège, Mme GÉDOUIN-ERARD Aurore.

**A été nommé secrétaire :** M. LOIZEAU Cyrille

### Affectation du résultat 2020 : commune

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter un montant de 204 000 € à l'article 1068 de la section d'investissement du Budget Primitif 2021 Commune.

### Vote taux taxes foncières 2021

Monsieur David VIGOUR, 2ème adjoint, rappelle les taux de fiscalité locale de 2020 :

Taxe	
Taxe d'habitation	12.06 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	15.08 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	44.43 %

Il ajoute que la commune ne percevra plus de taxe d'habitation à partir de 2021 hormis celle des résidences secondaires. Elle ne percevra plus que le produit de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Le taux de TFPB du département, qui est de 19.90 %, sera ajouté à celui de la commune. Un coefficient multiplicateur permet à la commune de percevoir à minima la taxe perçue en 2020. Il est de 0.952954.

Madame le Maire précise que la commune a la possibilité de faire évoluer ce nouveau taux de 34.98 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties et celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. La fiscalité locale et les prestations des services étant les seuls leviers de la commune pour augmenter les ressources, et considérant les chantiers importants à venir, Madame le Maire propose une augmentation de 2 points de ces taux.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 7 avril 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

fixe à l'unanimité les taux des taxes fiscales pour l'année 2021, comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : **36.98 %**

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **46.43 %**

### Budget primitif 2021 commune

Conformément aux articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement de la vie locale et à la proximité de l'action publique, Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'état 2020 des indemnités perçues par les élus. Cet état doit être présenté préalablement au vote du budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2021 de la commune tel que présenté :

Section de fonctionnement : **881 446 €**

Section d'investissement : **625 145 €**

### Budget primitif 2021 lotissement du Grand Plantis

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif du lotissement qui s'équilibre en dépenses et recettes à **425 012.71 €** pour la section de fonctionnement et à **312 387.22 €** pour la section d'investissement.

### Lotissement communal le Grand Plantis tranche 2 -Détermination du prix de vente

Les travaux d'aménagement de la deuxième tranche du lotissement communal du Grand Plantis ont débuté le 2 avril 2021. Des réservations de terrains sont déjà en cours, aussi afin que l'information soit la plus complète possible, il importe de fixer dès à présent le prix de vente au mètre carré des 11 parcelles de cette seconde tranche, d'une surface comprise entre 305 et 839 m<sup>2</sup> et libres de tout constructeur.

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 7 avril 2021,

Compte-tenu des estimatifs établis pour cette opération et des prix pratiqués dans les communes environnantes, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le prix de vente à **55 € TTC le m<sup>2</sup>**.

### Contrat de balayage voirie bourg

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la conclusion d'un contrat de balayage de la voirie comprenant six passages annuels avec la société ENTRAM de Dol de Bretagne, pour un montant de 2 640 € TTC.

### Acquisition broyeur accotement

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'achat d'un nouveau broyeur d'accotement, de marque DESVOY, auprès de la société Matagri 3000 pour un coût de **14 208 € TTC**.

### Cimetière : gestion administrative et juridique

Il est nécessaire d'améliorer la gestion administrative et juridique du cimetière de la commune. En effet, le plan et le registre des concessions sont très anciens et ne permettent plus une utilisation satisfaisante par le secrétariat. De plus, de nombreuses concessions sont à l'état d'abandon. Il est donc nécessaire de recourir à une société spécialisée pour refaire les plans et les registres et procéder à un inventaire des concessions.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis de la société ELABOR d'un montant de **25 098.96 € TTC** relatif à ces travaux.

### Ouverture ligne de trésorerie

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 100 000 € auprès du Crédit Agricole.

### Ecole publique : subventions 2021

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le maintien en 2021 des subventions suivantes :

Subventions	
Fournitures scolaire	<b>49 € par élève</b>
Transports scolaires	<b>22 € par élève</b>
Sorties scolaires	<b>20 € par élève</b>

### Résiliation adhésion au CNAS

La commune de La Boussac, par délibération du Conseil Municipal en date du 10 septembre 2009, a choisi d'adhérer au Comité National d'Action Sociale proposant un éventail de prestations (prêts sociaux, aides, réductions loisirs et vacances, ...). La commune adhère également au COSBREIZH.

Dans un souci de rationalisation et de gestion de la dépense publique, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la résiliation de l'adhésion au CNAS.

### Personnel communal : mise en place Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public

### Communauté de Communes Pays de Dol : dispositif régional PASS asso - Mise en place et définition des modalités de participation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la mise en place du PASS Asso pour les associations fragilisées par la crise sanitaire.

### Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale - Opposition au transfert automatique de la compétence « PLUi » à l'EPCI

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de s'opposer au transfert automatique de la compétence Plan Local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, et de conserver la maîtrise pleine et entière de cette compétence à l'échelle communale,

### Suppression des régies

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la suppression de la régie photocopies (faible activité) et de la régie bibliothèque (gratuité).

### Compte-rendu des décisions du Maire.

Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'elle a prises depuis la dernière réunion, conformément à la délibération du 8 juin 2020 :

- 1) Renonciation au droit de préemption urbain à la suite de la transmission de déclarations d'intention d'aliéner
- 2) Acceptation des devis suivants :
  - Panneau Pocket : 180 €
  - Comm'Une Opportunité : 600 €

## Séance conseil municipal 1<sup>er</sup> Juin 2020

**Présents :** Mme FAUVEL Christine, Mme DELÉPINE Annie, M. VIGOUR David, Mme SEVESTRE Marie-France, M. CHAPDELAINÉ Jérôme, Mme COLLET Mireille, Mme LEMENANT Fanny, M. LOIZEAU Cyrille, M. NOËL David, M. OLLIVIER Jean-Luc, Mme RICHEUX Nadège, Mme GÉDOUIN-ERARD Aurore.

**Absents ayant donné procuration :** Mme CHERIAUX Catherine a donné procuration à Mme SEVESTRE Marie-France. M. DION Rodolphe a donné procuration à M. NOËL David

**Absent excusé :** M. RABOURT Jean-Luc

**A été nommé secrétaire :** M. CHAPDELAINÉ Jérôme

### Subventions 2021

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les subventions suivantes :

Associations bénéficiaires communales	Proposition
ACCA	600 €
Club de l'Amitié	810 €
Anciens Combattants, veuves et Citoyens de la Paix	470 €
Amicale Laïque	470 €
Amicale Laïque jouets de Noël	4 €/élève
Liens d'Amitiés La Boussac-Lede/Oordegem	470 €
J'ai Deux Notes à vous Dire	250 €
Théâtre de la Baie	480 €
Comice agricole du canton de Pleine Fougères	480 €
CCAS	5 000 €

Un crédit de 32,00 € est également voté pour chaque élève de LA BOUSSAC participant à des séjours linguistiques ou d'études organisés par les établissements secondaires qu'ils fréquentent en 2021.

### Suppression caisse des écoles et transfert des biens

Afin de rationaliser le fonctionnement des prestations municipales dédiées au scolaire, il est souhaitable de transférer les activités de la Caisse des Ecoles à la commune,

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la dissolution de la Caisse des Ecoles.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- La dissolution de la Caisse des Ecoles pour 2024 à l'issue des trois ans exigés
- L'intégration de l'actif et du passif de la caisse dans le budget de la commune
- Le transfert des terrains dans le budget communal

### Vente logement : 4 rue de la gare

Madame Marie-France SEVESTRE, adjointe au cadre de vie, présente deux estimations effectuées par les notaires de Dol de Bretagne et par Monsieur Christian Blanchet de la société Meg Agence. Le résultat de ces estimations indique un prix net vendeur entre 80 000 € et 90 000 €.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'approuver le prix de vente à 90 000 € net vendeur et de missionner les notaires de Dol de Bretagne et la société Meg Agence à réaliser cette vente.

### Projet Agri-Baie : nouvel avis sur desserte

Madame le Maire rappelle au conseil municipal l'avis réservé qui a été rendu le 15 février 2021 concernant l'accès par la voie communale n° 13 pour le projet de construction d'une unité de méthanisation au lieu-dit « l'Eguillère » sur le territoire de Baguer-Pican par la société AGRIBAIE, représentée par Monsieur Nicolas BLANCHET. Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un nouvel avis pour l'accès par la voie communale n° 13.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable pour l'accès du projet par la voie communale n°13 sous réserve du respect des prescriptions suivantes :

- Les véhicules afférents au projet auront l'obligation d'accéder à la VC n°13 par la route départementale n° 576 au niveau du lieu-dit « Le Haut des Tertres » et non depuis la VC au Sud.
- Il devra être prévu la création de 25 mètres d'une voie de croisement sur la VC n°13
- Il devra être procédé à un aménagement du carrefour situé à la sortie de l'exploitation agricole, soit par la création d'une voie de bifurcation, soit par l'aménagement d'une bretelle
- Il devra également être procédé à la création d'un évasement du carrefour situé sur la VC n°13
- Un constat d'huissier sera réalisé après les travaux.
- Toutes les prescriptions énoncées ci-

dessus devront se réaliser en concertation permanente avec la municipalité.

- Tous les travaux et installations susvisés devront être supportés financièrement par le porteur du projet, à savoir la SAS AGRI BAIE représentée par Monsieur BLANCHET Nicolas.

### Acquisition broyeur accotement - modification délibération du 15/04/2021

Madame Le Maire rappelle qu'une délibération a été prise, en date du 15 avril 2021, afin d'acquérir un broyeur d'accotement auprès de la société MATAGRI 3000 pour un montant de 14 208 €.

Monsieur Jérôme CHAPDELAIN informe le conseil municipal qu'un nouveau devis a été réalisé auprès de la société SM3 CLAAS pour le même matériel

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, l'offre de la société SM3 CLAAS relatif à l'achat d'un broyeur d'accotement de marque DESVOY pour un montant de 13 680 € TTC.

### Communauté de communes pays de Dol : transfert de la compétence mobilité

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de porter un avis favorable à la prise de compétence « organisation de la Mobilité » par la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel afin qu'elle puisse devenir Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) locale.

### Inscription de nouveaux sentiers au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

Le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention (M. Cyrille LOIZEAU) :

- Donne un avis favorable au Département d'Ille-et-Vilaine afin d'inscrire au P.D.I.P.R. la création de l'itinéraire (à usage pédestre) aux endroits suivants : le Prieuré et le Gruer et sollicite son inscription à ce plan.
- S'engage à affecter les voies communales et les chemins ruraux concernés au passage des piétons et des cavaliers et de ne pas aliéner ni supprimer ces chemins ou sections de chemins ainsi affectés sans avoir proposé au Conseil départemental un itinéraire de substitution.
- S'engage à obtenir la signature de la convention pour le sentier traversant la propriété privée A 1049 en s'engageant parallèlement à procéder à l'acquisition de la bande de terrain située sur la parcelle susvisée au lieu-dit Le Prieuré pour classement dans sa voirie rurale. Ceci en échange de la portion de chemin rural inscrite au PDIPR à usage équestre local traversant une exploitation agricole.
- Met en avant le caractère dangereux de la création d'un accès piéton sur la RD 155 et s'étonne d'un précédent refus du département concernant l'aménagement d'un chemin piéton sur la rue des Lavandières.

**Nous vous rappelons que les comptes rendus intégraux de tous les conseils municipaux sont consultables sur le site internet de la commune : [www.laboussac.fr](http://www.laboussac.fr)**

### Impôts locaux 2021

Le gouvernement a décidé une réforme de la fiscalité locale pour compenser la perte des ressources induites par la suppression de la taxe d'habitation. La présentation de la taxe foncière que vous recevrez cette année, sera différente au niveau du taux d'imposition communal.

En effet, les modes de calcul ont changé, le taux de la commune comprend dorénavant les parts communale et départementale, auparavant dissociées sur l'avis d'imposition de taxe foncière.

Maintenant, la commune récupère en totalité la part de taxe foncière du département.

Le taux de taxe foncière 2021 sera donc :

- Taxe foncière bâtie : 36.98 % (taux commune 2021 : 17.08 %) + (taux départemental 2020 : 19.90 %)
- Taxe foncière non bâtie : 46.43 %
- Taxe foncière départementale : 0,00 %

Par délibération du 15 avril 2021, le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'augmenter les taux d'impositions communaux de 2 points en 2021.

Par comparaison, les taux étaient les suivants en 2020 :

- Taxe foncière bâtie communale : 15.08 %
- Taxe foncière non bâtie communale : 44.43 %
- Taxe foncière départementale : 19.90 %

## Compte administratif de la commune 2020

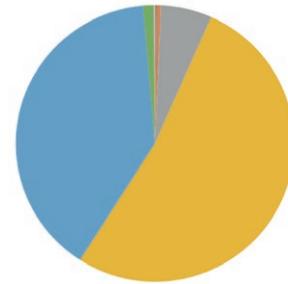
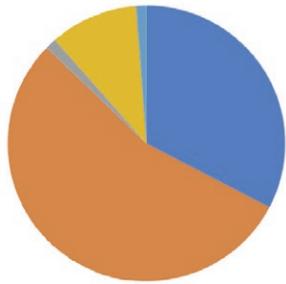
Le conseil municipal du 9 mars 2021 a approuvé les résultats du compte administratif 2020 de la commune.

### Budget de fonctionnement

Un excédent de fonctionnement de 204 234.92 € se dégage avec un total des dépenses de 641 038.25 € et un total de recettes de 845 363.17 €.

Dépenses de fonctionnement	Montant 2020
charges à caractère général	201 613.33 €
charges de personnel	345 269.03 €
autres charges de gestion courante	76 392.10 €
charges financières	9 205.79 €
charges exceptionnelles	128.00 €
opérations d'ordre de transfert entre sections	8 430.00 €
<b>Total</b>	<b>641 038.25 €</b>

Recettes de fonctionnement	Montant 2020
résultat de fonctionnement reporté 2019	1 421.39 €
atténuation de charge	4 111.28 €
produits des services, du domaine et ventes diverses	50 561.69 €
impôts et taxes	443 013.31 €
dotations, subventions et participations	334 579.88 €
autres produits de gestion courante	10 797.88 €
produits financiers	2.35 €
produits exceptionnels	875.39 €
<b>Total</b>	<b>845 363.17 €</b>



### Budget d'investissement :

Le budget connaît un déficit de 103 764.85 euros avec un total de dépenses de 568 073.26 euros, un total de recettes de 464 308.41 euros dont un excédent antérieur reporté de 22 189.83 euros.

Il a été réalisé notamment en 2020 :

- La poursuite des travaux d'extension de l'école publique pour un montant de 405 345.24 € avec la perception de 189 455.09 € de subventions.
- la réalisation de trottoirs rue de la Croix Bouéssée pour un montant de 28 725.30 €
- La rénovation de la toiture de la sacristie à l'église pour la somme de 14 915.04 €
- L'achat de mobilier pour l'école pour 7 075.40 €.
- L'achat de matériel de voirie pour la somme de 5 806 €
- La mise en place d'un poteau incendie à la Ville Hue pour un coût de 3 970.46 €
- la mise en place de nouvelles plantations devant l'église pour 3 271.20 €

Dépenses d'investissement	Montant
emprunts	86 650.95 €
immobilisations corporelles	32 436.73 €
immobilisations en cours	448 985.58 €
<b>Total</b>	<b>568 073.25 €</b>

Recettes d'investissement	Montant
excédent investissement 2019	22 189.83 €
dotations, fonds diverses et réserves	243 739.49 €
subventions d'investissement	189 455.09 €
dépôts et cautionnement reçus	494.00 €
opérations d'ordre de transfert entre sections	8 430.00 €
<b>Total</b>	<b>464 308.41 €</b>

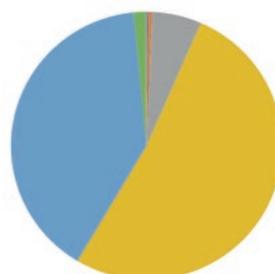
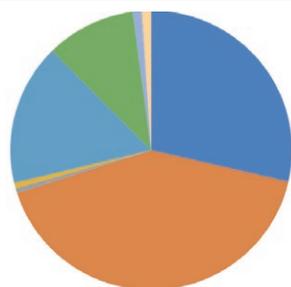
# Budget primitif 2021

Le budget primitif 2021 a été voté le 15 avril avec un budget de fonctionnement à hauteur de 881 446 € et celui d'investissement à hauteur de 625 145 €.

## Budget de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Montant 2021
charges à caractère général	252 350 €
charges de personnel	364 950 €
atténuation de produits	5 000 €
dépenses imprévues	5 496 €
virement à la section d'investissement	144 260 €
autres charges de gestion courante	90 960 €
charges financières	8 700 €
charges exceptionnelles	800 €
dotations provisions semi-budgétaires	500 €
opérations d'ordre de transfert entre sections	8 430 €
<b>Total</b>	<b>881 446 €</b>

Recettes de fonctionnement	Montant 2021
résultat reporté 2019	324.92 €
atténuation de charge	12 100.00 €
produits des services, du domaine et ventes diverses	60 020.00 €
impôts et taxes	479 872.00 €
dotations, subventions et participations	316 356.00 €
autres produits de gestion courante	12 018.00 €
produits financiers	5.08 €
produits exceptionnels	750.00 €
<b>Total</b>	<b>881 446 €</b>



## Budget d'investissement :

Les principaux investissements programmés sont les suivants :

- L'achat de réserves foncières pour la somme de 100 000 €
- Le solde des travaux d'extension et de restructuration de l'école publique pour un montant de 75 000 €
- Les travaux d'aménagement de la 2ème partie de la rue des Lavandières pour un montant de 61 000 €
- la modernisation de la voirie pour la somme de 30 000 €
- le contrat d'objectif sur les bâtiments communaux pour la somme de 27 600 €
- le renforcement de la défense incendie pour la somme de 26 500 €
- la refonte administrative du cimetière (plan et registres) pour la somme de 25 100 €.
- la révision du Plan Local d'Urbanisme pour la somme de 25 000 €
- l'achat d'un nouveau broyeur d'accotement pour la somme de 15 000 €

Dépenses d'investissement	Montant
déficit investissement 2020	103 764.85 €
dépenses imprévues	1 000.00 €
emprunts et cautionnements	77 508.15 €
études contrat d'objectif et PLU	52 600.00 €
immobilisations corporelles	179 500.00 €
immobilisations en cours	210 772.00 €
<b>Total</b>	<b>625 145 €</b>

Recettes d'investissement	Montant
virement de la section de fonctionnement	144 260.00 €
produits des cessions	80 000.00 €
dotations, fonds diverses et réserves	329 214.00 €
subventions d'investissement	62 241.00 €
dépôts et cautionnements reçus	1 000.00 €
opérations d'ordre de transfert entre sections	8 430.00 €
<b>Total</b>	<b>625 145 €</b>

## Permis de construire et déclarations préalables accordés

BENOIST Kadvaël	La Ville Folle	travaux construction existante.
DELARUE Fabrice et BLIÉ Sandrine	8 bis rue de la Gare	abri de jardin.
CAVIN Jean-Yves	11 Chemin de la Fléharderie	construction d'un garage.
MASSON David	16 Launay Belle Fille	bardage bois sur façade.
FAUCONNIER Jérémy	2 rue de Landal	modification des ouvertures.
GET Marcelle	3 rue de la Croix Bouessée	changement de fenêtres et pose de volets roulants.
MAUPILE David	17 T Le Bas Chesnay	construction d'une piscine.
BOUROUT Laurent	17 bis Le Bas Chénay	construction d'une piscine.
DELEPINE Maurice	36 rue des Lavandières	division de terrain.
LEBOIS Jacky	La Ville Folle	construction d'une piscine.
DECOUZE-GIMENEZ Nicolas	18 La Hublainais	installation photovoltaïque
LEJEUNE Michel	7 Le Haut Chesnay	modifications ouvertures.
FEVRIER Jérôme	6 Le Buat	construction d'une piscine.
DUGUÉ Patrick	1 La Cocherais	changement des portes et fenêtres.
CORMIER Olivier	9 La Hublainais	installation de 20 panneaux photovoltaïques.
PHOENIX FRANCE INFRASTRUCTURES	Les Champs	implantation d'un relais de télécommunication.
ELLUARD Yvan	42 rue des Lavandières	construction d'une piscine.
BOURGES Philippe	20 Le Gruer	installation de panneaux photovoltaïques.
CHAUVIÈRE Rolland	18 Launay Belle Fille	réfection toiture
BARRÉ Elisabeth	rue de la Gare	division de terrain.
DUINE Michel	rue de Landal	division de terrain.
LANTENOIS Didier	1 Place de l'église	remplacement ouvertures
ELLUARD Yvan	42 rue des Lavandières	construction d'une pergola.
THIEULANT David	Villegouis	création de fenêtres sur les façades.
BRIENS Denis	5 rue de la Croix Bouessée	transformation de l'ancien local commercial en logement.
BRUNE Jean-Charles	7 bis Ville Cavou	rénovation habitation
CARPENTIER Sébastien	6 La Claye	rénovation d'une maison
JEANNE Roland	36 bis rue des Lavandières	construction d'une maison individuelle.
BOURRE Christian	Chemin de la Fléharderie	construction d'une maison individuelle.

LORIOT Azeline et QUESTEL François	rue du Mont Saint Michel	construction d'une maison individuelle.
BOULMER Daniel	10 Le Gruer	construction d'un carport.

## Formalités pour les constructions, travaux ou aménagements

### RECOMMANDATION

Pour mener à bien vos projets, il est vivement recommandé de vous rapprocher préalablement de la Mairie afin d'obtenir des conseils et des renseignements.

### - PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Le Plan Local d'Urbanisme est un document fondamental pour la commune, il a, en effet, des incidences directes sur la vie quotidienne des habitants, il fixe les règles d'occupation ou d'utilisation du sol.

Le PLU, actuellement en vigueur, a été approuvé le 30 mai 2011.

Il est consultable sur le site internet :  
[www.laboussac.fr](http://www.laboussac.fr)

Que vos travaux soient soumis à autorisation ou non, que vous deviez avoir recours à un architecte ou non, les règles du PLU doivent toujours être respectées.

**CI-DESSOUS DES EXEMPLES DE TRAVAUX SOUMIS A AUTORISATION** (Selon la nature de votre projet, il peut s'agir d'une demande de Permis de Construire ou d'une Déclaration Préalable) :

- **Tous les travaux et aménagements qui modifient l'aspect extérieur** du bâtiment (ex : création de nouvelles ouvertures ou agrandissement d'ouvertures existantes, changement de coloris sur les menuiseries, ravalement de façades avec changement de coloris...),
- Le **changement de destination** d'un bâtiment existant,
- La **création de surface de plancher** (transformation d'un garage en habitation, ...)
- **Division d'un terrain en vue de bâtir,**
- **Extension** de bâtiments existants ou constructions d'annexes,
- **Construction** de nouvelles habitations ou de nouveaux bâtiments,
- **Abattage d'arbres**

### RAPPEL

#### Affichage de l'autorisation

L'autorisation d'urbanisme accordée (Permis de Construire et Déclaration Préalable) doit faire

l'objet d'un affichage obligatoire sur le terrain. Il doit rester en place pendant toute la durée des travaux, être visible et lisible de la voie publique.

Ces formalités constituent le point de départ du délai accordé aux tiers pour contester l'autorisation s'ils estiment que celle-ci leur porte préjudice et est contraire aux règles d'urbanisme.

#### Déclaration d'ouverture de chantier (DOC)

Ce document est à déposer obligatoirement en mairie dès le démarrage du chantier.

#### Déclaration d'Achèvement des Travaux (DAACT)

Ce document permet de déclarer la fin des travaux, et à la commune de vérifier leur conformité avec l'autorisation délivrée. Elle doit être accompagnée de certaines attestations. Elle est notamment exigée par les notaires lors de la vente du bien par exemple.

#### SANCTIONS

L'exécution de travaux sans autorisation préalable, ou non conforme à l'autorisation délivrée, constitue un délit (article L.480-1 à L.480-4 et L.160-1 du Code de l'urbanisme) et est passible de poursuites pénales (article L.480-2 du Code de l'urbanisme). Dans ce cas un procès-verbal est dressé et transmis au procureur de la République. L'administration peut alors ordonner l'interruption des travaux (L.480-2 du code de l'urbanisme).

Parallèlement aux sanctions pénales, le tribunal correctionnel peut imposer des mesures de restitution (L.480-5 du code de l'urbanisme) comme la démolition ou la mise en conformité des lieux avec l'autorisation accordée ou dans leur état antérieur.



## Lotissement le Grand Plantis

Les travaux de viabilisation de la seconde tranche ont débuté le 6 avril 2021 et se termineront fin juillet.

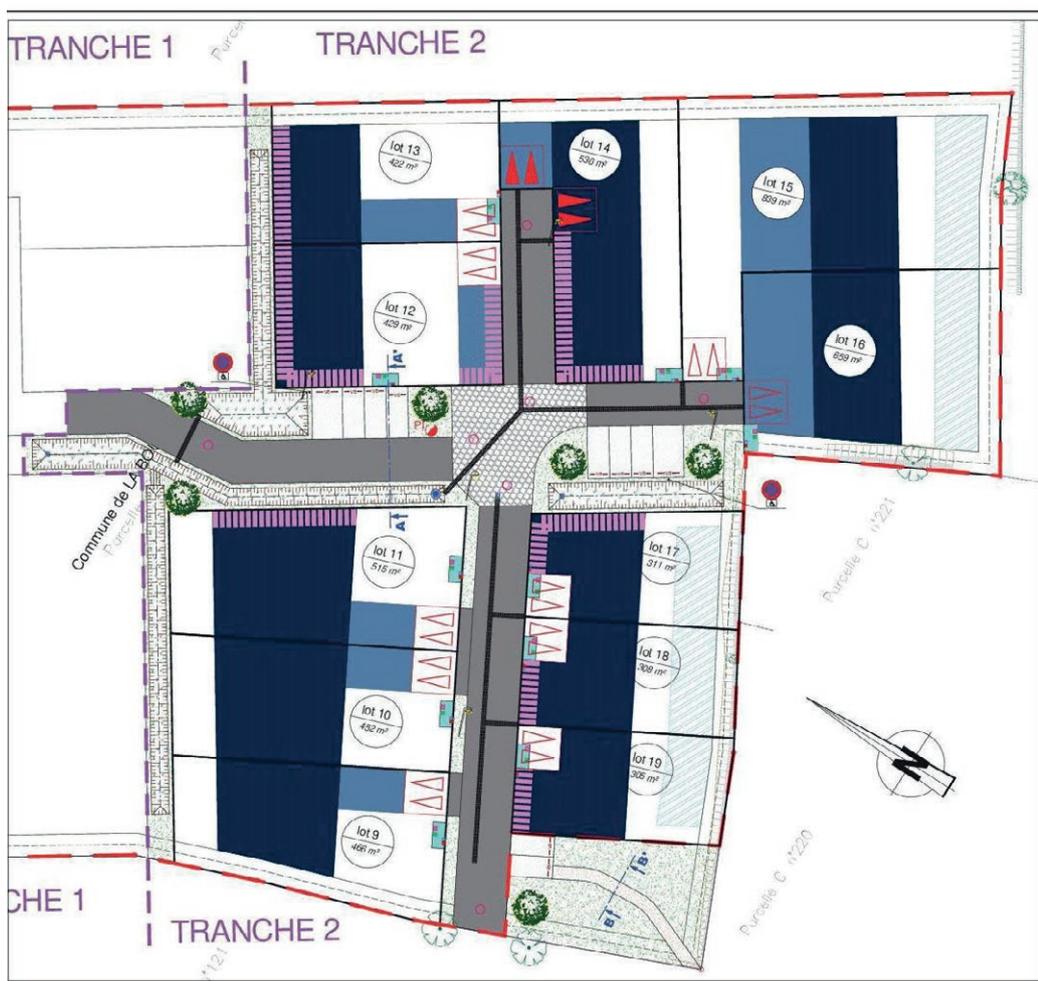
Les principaux travaux sont assurés par les entreprises suivantes :

- Lot 1 - Terrassement/voirie/assainissement Eaux Pluviales : société LEMEE TP de Saint Sauveur des Landes (35) pour un coût de 108 734.94 € HT
- Lot 2 - Communication électronique et éclairage public : société EIFFAGE ENERGIE de Cesson Sévigné (35) pour un coût de 23 132.90 € HT
- Lot 3 - Espaces verts : société LAMBERT Paysage de Louvigné du Désert (35) pour un coût de 3 779.60 € HT.

- Alimentation électrique : société ALLEZ pour le compte du SDE35 pour un coût estimatif de 13 415.48 €.
- Alimentation en eau potable : entreprise VEOLIA pour le compte du Syndicat des Eaux de Beaufort pour un coût de 20 304 € TTC
- Assainissement Eaux Usées : société LEMEE TP pour le compte du Syndicat de Landal pour un coût de 17 060.50 € HT

Les lots vont de 305 m<sup>2</sup> à 839 m<sup>2</sup>. Le prix de vente a été fixé à 55 € TTC le m<sup>2</sup>.

Pour tous renseignements, s'adresser à la mairie.



## Des nouveaux sourires à la mairie...

### Au Secrétariat de mairie

Depuis le 1<sup>er</sup> avril, **Madame Catherine ROBINAULT** a rejoint la commune en qualité d'agent d'accueil à la mairie. Elle remplace Sonia HOGUIN, laquelle a trouvé le même emploi plus proche de son domicile à Val Couesnon.

Avec une expérience de treize ans à des fonctions de secrétaire d'état civil et d'urbanisme, mais aussi de secrétaire de mairie dans une collectivité territoriale voisine, Catherine ROBINAULT prend ses marques au sein de la mairie. « **Je n'ai pas réellement changé de secteur géographique, je connais donc bien le territoire. Il ne me reste plus qu'à me familiariser avec la population.** »



Le 10 mai, **Monsieur Corentin SAMSON** a rejoint notre collectivité en qualité de secrétaire général.

Il succède à Madame Chantal CART qui est partie vers une nouvelle collectivité (Département des Côtes d'Armor) après avoir exercé deux années à La Boussac.

Avec une expérience de 7 années dans la fonction publique et notamment de 6 années passées à Dinan Agglomération en tant qu'instructeur du droit des sols au sein du service Urbanisme, Corentin SAMSON occupe le poste de secrétaire général pour la première fois : « J'aime les challenges et les défis dans ma vie professionnelle et après avoir réussi mon concours de rédacteur territorial en 2020, j'aspirais à une évolution de carrière avec un poste plus diversifié, dynamique et polyvalent. »

Le secrétariat est désormais au complet avec Madame Catherine ROBINAULT à l'accueil et Monsieur Corentin SAMSON au secrétariat général.

Ils sauront donc vous accueillir avec compétence et amabilité.



### Et aux services techniques

Après 5 ans de présence au service de la commune, dans le cadre d'une mutation, Monsieur Xavier POREE agent technique, a souhaité intégrer le service communal de PLERGUER.

**Monsieur Philippe SORIN, a rejoint notre commune le 20 mai.** Il arrive de la commune de MESNIL ROCH dans laquelle il exerçait les mêmes fonctions depuis de nombreuses années.



**Nous souhaitons à Catherine, Corentin et Philippe beaucoup de satisfactions dans leurs nouvelles fonctions.**

### La retraite pour M<sup>me</sup> Nelly LAVOCAT

**Nelly a commencé sa carrière au sein de la commune le 17 septembre 2014. Elle s'occupait notamment du ménage de la mairie et de la surveillance de la cour de l'école le midi.**

Au fil des années ses missions se sont étoffées et après presque 7 années au service de la collectivité, nous lui souhaitons une très bonne retraite bien méritée.



## Cimetière communal

### REHABILITATION

Face aux nouvelles contraintes imposées par la réforme funéraire, la commune s'est engagée dans un programme de réhabilitation du cimetière communal.

Dans un souci de respect et de sécurité face à la législation funéraire en vigueur, la Mairie missionne le Groupe ELABOR Service Cimetière pour réaliser la réhabilitation du cimetière communal

A cet effet, toute personne concernée par des concessions vendues mais non matérialisées ou concernée par des tombes très anciennes ou sans épitaphe et qui tient à maintenir ses droits ou places est priée de se faire connaître à la mairie soit :

- en se présentant,
- en envoyant un courrier (N° de concession et nom des inhumés dans la tombe) (des informations complémentaires vous seront communiquées ultérieurement par voie d'affichage et de presse)

Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration.

### ENTRETIEN

La Loi Labbé n°2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national interdit, depuis le 1er janvier 2017, « aux personnes publiques d'utiliser ou de faire utiliser les produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public et des voiries relevant de leur domaine public ou privé. » Article L253-7 du code rural

Cela consiste donc à procéder au nettoyage des allées par un désherbage thermique et manuel effectué par les agents communaux. Il est demandé aux usagers d'être compréhensifs sur la présence un peu plus forte de la végétation spontanée en période de croissance forte au printemps.

Il est précisé que l'entretien général du cimetière incombe à la Commune mais c'est le concessionnaire ou ses ayants droit qui sont responsables de l'entretien de la tombe et du bon état de sécurité des monuments aménagés dans le cimetière.

## Ensemble respectons notre cadre de vie Eco-citoyenneté

Les agents techniques nettoient régulièrement la voirie mais il est de plus en plus difficile de maintenir notre commune propre. Cependant si chacun pouvait apporter son concours au maintien de la propreté des voies publiques en nettoyant et en balayant les trottoirs devant chez lui, en enlevant les mauvaises herbes qui peuvent pousser le long des murs des maisons, le cadre de vie de chacun et chacune d'entre nous s'en trouverait amélioré.

Cela ne vous prendra que quelques instants et soulagera le travail des agents.



## LA BOUSSAC aime les chiens mais pas leurs déjections sur les trottoirs, ni dans les espaces verts !

Si les chiens sont les bienvenus sur l'espace public, leurs déjections le sont beaucoup moins : elles salissent trottoirs, espaces verts autour de la mairie ou de l'église, le terrain de foot et les abords de la salle des fêtes et participent à la prolifération des microbes.

**Ramasser, c'est respecter les agents techniques.**

Un geste simple est le ramassage avec un sachet. Merci aux propriétaires des animaux pour ce petit effort dont profitera toute la commune.

Il est également rappelé que **les chiens doivent être tenus en laisse**, autant pour leur propre sécurité que pour celle des piétons et des enfants.



# La mer commence ici :

## Adoptons les bons gestes en faveur de nos rivières et des eaux littorales de la Baie du Mont Saint-Michel

Selon le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), 80 % de la pollution des mers provient de la terre. Cette pollution arrive dans le milieu marin via le ruissellement et les cours d'eau.

La campagne de sensibilisation « La mer commence ici » est lancée par la Commission Locale de l'Eau sur les 39 communes du territoire du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne dont fait partie La Boussac. Elle consiste à installer devant les grilles de récupération des eaux pluviales, un macaron en lave émaillée indiquant « Ne rien jeter, la mer commence ici ». Dans un premier temps, un macaron sera installé à proximité de l'école et un autre place de l'Eglise.

Cette campagne de sensibilisation rappelle que les eaux pluviales (eaux provenant des toitures, routes, trottoirs, parkings, etc.) sont collectées via les grilles des avaloirs. Contrairement aux idées reçues, ces eaux ne sont pas traitées en station d'épuration. Elles rejoignent directement le milieu naturel c'est à dire les cours d'eau (une rivière, un fleuve) puis la mer en emportant tout ce qui se trouve sur leur passage : mégots, papiers, plastiques, déjections canines, solvants, hydrocarbures et autres...

**LA MER commence ICI**  
**NE RIEN JETER**

**Tout ce que vous jetez par terre, finit dans la mer...**  
via les grilles d'évacuation des eaux de pluie.

Alors adoptez le bon geste, ne jetez plus de déchets sur la voie publique, mais à la poubelle !

Plus d'infos sur : [www.sage-dol.fr](http://www.sage-dol.fr)

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Agence de l'eau Loire-Bretagne  
Région BRETAGNE  
SBCDol BASSINS CÔTIERS  
SAGE BASSINS CÔTIERS

Elle incite donc chacun à adopter les bons gestes en ne jetant plus de déchets sur la voie publique, mais à la poubelle... pour préserver la qualité de l'eau de nos rivières et de celles de la Baie du Mont Saint-Michel.

# Evénements

## La Légion d'Honneur remise à M. Roger FAUVEL

Samedi 13 mars 2021, en présence de Madame le Maire et de Monsieur Jean-Paul Fleury, président de la 1 101ème section des médaillés militaires, le général Jean-Paul Blin a remis la Légion d'Honneur à Monsieur Roger Fauvel.

Ce dernier s'était illustré en Algérie, en tant que tirailleur de 2ème classe, où il fut cité à l'ordre du corps d'armée en ces termes : « Jeune soldat courageux et dévoué, le 1er mars 1956, au cours d'un engagement sur la piste de Maafa (dans les Aurès), il a été grièvement blessé à la tête et s'est battu jusqu'à l'épuisement de ses forces. » La médaille militaire lui a été attribuée en 1966. Par décret du Président de la République en date du 30 octobre 2019, Monsieur Roger Fauvel a été nommé chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur. Le récipiendaire fait partie du



contingent des 200 soldats de la guerre d'Algérie, désignés pour recevoir cette médaille créée par le premier consul, Napoléon Bonaparte, le 19 mai 1802.

La cérémonie s'est déroulée à son domicile, compte tenu de la pandémie.

**Félicitations !**

## Centre Communal d'Action Sociale

### Vaccination – COVID 19

Les membres du CCAS ont participé à la vaccination des personnes âgées, en début d'année, en appelant les personnes concernées et en les accompagnant, si besoin, aux centres de vaccination.

Les premiers rendez-vous ont été possibles au centre de vaccination de DOL les 04 et 18 Mars. A la demande de la Préfecture d'Ille et Vilaine, pour permettre d'étendre la vaccination à un plus grand nombre, un camion vaccimobile du SDIS est venu à Pleine Fougères le 11 mars et le 08 avril. Les créneaux qui avaient été attribués à notre commune nous ont permis de

proposer aux boussacquois qui l'ont souhaité des rendez-vous pour se faire vacciner.



Les élus du CCAS restent à votre disposition pour vous accompagner dans vos diverses démarches.

### Repas annuel

Les membres du CCAS se sont réunis le 18 juin 2021 et ils ont décidé de se projeter vers l'avenir. En effet, sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire, il a été décidé de prévoir l'organisation du repas annuel offert aux aînés de plus de 70 ans. La date retenue est le **dimanche 3 octobre 2021**. Le repas aura lieu à 12h30 à la salle des fêtes. Ce repas, organisé habituellement en février, avait pu se tenir normalement en 2020.

Le CCAS espère que ce moment de joie et de convivialité avec nos seniors pourra se tenir.

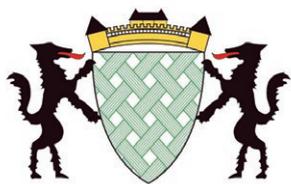
## Vigilance prospection

Depuis quelques semaines, nous avons une recrudescence de vols par ruse au préjudice des personnes âgées par des démarcheurs pour le nettoyage des façades, les dératizations, etc ...

La gendarmerie demande par le biais de la mairie, des services sociaux et associatifs de mettre en garde les personnes les plus vulnérables d'être attentif et de l'aviser s'il y a un doute.



OFFERT  
PAR VOTRE  
MAIRIE



RECEVEZ EN DIRECT  
TOUTE L'ACTUALITÉ DE VOTRE  
MAIRIE DE LA BOUSSAC



Votre Mairie s'est équipée de l'application **PanneauPocket**.

Accédez aux informations sur les événements ou les travaux, alertes météo et bien plus encore, où que vous soyez, quand vous le souhaitez !

Téléchargez gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur les stores



Recherchez La Boussac ou 35120 sur l'application et cliquez sur le cœur  à côté de son nom pour l'ajouter en favori.

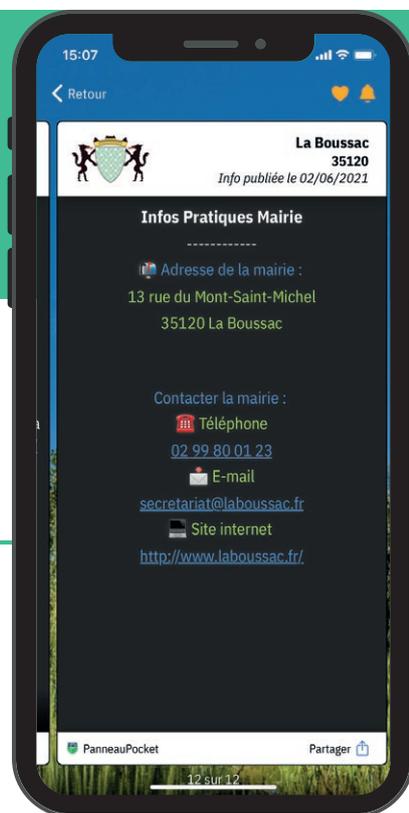
Vous ne manquerez plus aucune actu !

**100%**  
GRATUIT

**100%**  
ANONYME

**0%**  
PUBLICITÉ

Pas de création de compte  
Pas de récolte de données personnelles



**Pas de smartphone ni de tablette ?**

Consultez les informations  
et alertes depuis votre **ordinateur** sur  
**[app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com)**



**PANNEAUPOCKET**

Informe et Alerte les habitants

## Ecole

### M<sup>me</sup> TOULLIOU et M<sup>me</sup> LAITU - Maternelle

Les élèves de maternelle se sont rendus à la forêt de Villecartier à Bazouges-La-Pérouse. Mélodie Veillard, conteuse est venue leur raconter une histoire au cours d'une balade le matin.

L'après-midi, les enseignantes ont organisé différents ateliers : écoute des oiseaux, chasse aux trésors, confection d'une potion de fée, construction de cabanes et création d'un tableau floral.



### M. STEPHAN - CP

Au cours du printemps, les élèves de la classe de CP ont réalisé un cycle de randonnée. Ils sont partis à la découverte des chemins de randonnée et de promenade de La Boussac. Ils ont pu observer le patrimoine ainsi que la faune et la flore présente sur la commune.



Les élèves de la classe de CP se sont rendus sur le site de la Perchais à Tréfumel. Sur place, ils ont effectué des fouilles afin de trouver des fossiles d'oursins, de coquillages, d'huîtres ou des dents de requin, qu'ils ont pu ramener à la maison. L'après-midi, ils ont visité la Maison des Faluns.

### M<sup>me</sup> PIOT - CE1

Dans le cadre du projet La Baie du Mont st Michel et le Mont, les élèves de CE1 de la classe de Mme Piot ont découvert ce lieu, ce paysage magnifique avec la découverte dans la brume du monument majestueux au milieu de l'eau. Mais ils sont venus pour découvrir une des facettes sportives de la baie du Mont St Michel, le char à voile à Cherrueix au « Noroît club ». Cette journée d'initiation a commencé par la rencontre avec notre moniteur Gaël Quemerais, puis la découverte du char, de



la baie, et enfin par le transport des voiles, des mâts, des bouts (écoutes), des poulies sur la grève.

Les élèves ont tout d'abord appris à diriger le char en utilisant le palonnier, poussé par un camarade. Puis ils ont gréé leur char. Ensuite ils ont eu des explications sur le vent, sa direction etc. Ce fut une matinée dédiée à l'apprentissage.

L'après-midi, sous un grand soleil et un bon vent, les élèves étant devenus de « vrais experts »... ont pris du plaisir en se déplaçant autour d'un parcours balisé !!!



### M<sup>me</sup> RACAPE - CE2 CM1

Pour conclure le projet de l'année sur la baie du Mont Saint Michel, la classe de CE2 CM1 de l'école publique de la Boussac a fait une sortie le 21 juin 2021. Les élèves ont d'abord découvert le plaisir de marcher jusqu'à la Merveille. Ils ont ensuite visité l'Abbaye puis ils ont marché autour du Mont avec un guide. La fabrication de sables mouvants a reçu un franc succès. Ce fut une très belle journée!



### M<sup>me</sup> GAMAND - CM2

La classe de CM1-CM2 s'est rendue le 11 mars 2021 et le 20 mai 2021 au marais de Sougeal pour étudier la faune et la flore du marais ainsi que son histoire.

Ce projet, proposé par la communauté de communes, a permis aux élèves de mieux connaître la biodiversité du marais.

Ils ont ainsi pu prendre conscience de l'intérêt écologique des zones humides qui permettent d'éviter les crues, de filtrer l'eau et d'abriter une importante biodiversité.

**Vendredi 25 juin, la classe de CM1/CM2 est allée au Mont Saint Michel.**

**Le matin :** jeu de piste dans le Mont Saint Michel

**L'après-midi :** marche dans la baie et découverte des sables mouvants.



# Naissances



Nélia PERRUGAULT	12 C Le Bas Chesnay	née le 14 avril 2021 à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine)
------------------	---------------------	---

Sur les 7 naissances, 1 autorisation de publication.

# Mariages



Jean-François GROSIER et Maria FONSECA RODRIGUES,	le 15 mai 2021, domiciliés 114 Chemin de la Plaine de Bouisson à Hyères (Var), résidants 4 Le Chesnay à La Boussac (Ille-et-Vilaine).
--	---

# Décès



Odette LEFEUVRE veuve FERDEAU	6 Le Gruer	le 29 décembre 2020 à Combourg (35)
Denis MÉNARD	16 rue de la Croix Marie	le 20 février 2021 à Saint-Malo (35)
Marie BOURGEAULT veuve LEMENANT	la Guittonais	le 10 mars 2021 à Pleine Fougères (35)
Monique BOYAUX veuve LELOUP	1 Callouet	le 23 mars 2021 à Saint-Malo (35)
Anne GAUTRAIS veuve PAPAIL	10 Ville Cavoue	le 11 avril 2021 à La Boussac (35)
Eugène COLLET	2 Villegouis	le 3 mai 2021 à La Boussac (35)
Philippe COSTARD	7 La Coterai	le 24 mai 2021 à La Boussac (35)
Bernard FERRAND	le Clos Saint Père	le 5 juin 2021 à Baguer Morvan (35)

## Décès M<sup>me</sup> Papail, doyenne

Madame Anne-Marie Papail s'est éteinte le 11 avril 2021 à l'âge de 111 ans à son domicile à La Boussac. Elle aurait eu 112 ans le 14 juin 2021.

Née le 14 juin 1909 à quelques kilomètres de là, dans la commune d'Epiniac, elle avait connu la Première et la Seconde guerre mondiale et était présentée comme étant la doyenne des Bretons.

Depuis ses 92 ans, elle vivait chez sa fille, dans la maison mitoyenne de sa ferme. Depuis plus d'un an, son dynamisme s'estompait en raison de son grand âge mais elle restait toujours fidèle à son caractère bien trempé.

Mariée en 1941, Anne-Marie Papail a eu quatre enfants. Dix petits-enfants, vingt arrière-petits-enfants et quatre arrière-arrière-petits-enfants sont venus agrandir la famille.

## Association Communale de Chasse Agréée



La saison de chasse 2020-2021 s'achève à **54 adhérents** dans l'association. Malgré la crise sanitaire celle-ci a pu se dérouler tout en étant vigilant lors des rassemblements. La chasse au lièvre était cette année fermée, elle le sera également la saison prochaine.

La chasse a évolué depuis quelques années, l'ACCA doit régulièrement se remettre en cause et doit adapter la chasse en fonction de plusieurs paramètres : les cultures, l'environnement, l'habitat des espèces... Pour cela, elle **gère et respecte** au mieux la présence sur son territoire des gibiers sédentaires et de passages.

Lors de cette saison **27 chevreuils** ainsi que **30 sangliers** ont été prélevés lors de battues et 3 chevreuils ont été prélevés aux tirs à l'arc. Pour l'ensemble de ces prélèvements, des règles bien précises ont été appliquées sur des secteurs prévus par les membres du bureau de l'ACCA et sous leurs

responsabilités. Lors de chaque rassemblement des consignes de chasse sont systématiquement indiquées à tous les participants.

Nous souhaitons vous rappeler que la **régulation** permet de **limiter les dégâts** causés aux récoltes et de limiter les risques de collisions sur nos routes de plus en plus fréquentées.

Au cours de la saison prochaine, des **cartes d'invitation** pour la chasse aux petits gibiers seront toujours disponibles à la boulangerie Tostivin au prix de 12€.

L'ACCA reste comme toujours à votre écoute en cas de dégâts. En effet, nous resterons solidaires avec les agriculteurs qui subissent les dégâts dûs à la population de sangliers et veillerons à se rassembler et à intervenir dans les meilleures conditions. Nous espérons que la saison de chasse se déroulera dans de bonnes conditions pour les chasseurs ainsi que pour les habitants de la commune.

Le bureau de l'ACCA vous souhaite de très bonnes vacances ainsi qu'à vos proches.

Président : M. Stéphane HARDY

Président	M. Stéphane HARDY
Vice-Président	M. Eugène COEURU
Secrétaire	M. Joël SEGURA
Trésorière	Mme Lisa PUNELLE
Membres	M. Kevin BAUDRY, M. Freddy GUERIN

### CUMA de Surgélation

**La Boussac, un congélateur collectif à votre disposition.**

Ce surgélateur fonctionne depuis les années soixante.

C'est une chambre froide géante accessible à tous, celle-ci possède des cases qui ont deux capacités : 120 litres et 240 litres.

La petite case est louée 28 Euros pour l'année, la grande 56 Euros pour l'année.

Ce tarif inclus les frais d'électricité, d'assurance et de maintenance.

Le surgélateur est ouvert de 8H30 à 18H00 tous les jours de l'année.

**Des cases sont disponibles.**

**S'adresser au 02 99 48 39 60 ou au 06 13 44 38 21.**





Le samedi 8 mai 2021 était célébrée la Journée nationale de commémoration de la Victoire du 8 mai 1945 en comité restreint. En raison de la situation sanitaire, il n'était pas encore possible cette année d'accueillir du public.

Madame le Maire a retracé un bref historique du monument dont c'est le centenaire cette année, puis a donné lecture du message de Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants.

Après le dépôt de gerbes, la sonnerie aux morts a retenti ainsi que la Marseillaise pour conclure cette cérémonie. Comme l'an passé, il n'y a pas eu de vin d'honneur, ni de repas organisé par l'association. Ce lien entre camarades nous manque.

En raison de la pandémie, l'assemblée générale n'a pas pu avoir lieu le 30 janvier comme initialement prévu. Avec la levée des restrictions et la généralisation de la vaccination, il est envisagé d'organiser l'assemblée générale **le mercredi 8 septembre 2021** à 14h30 à la salle des fêtes. Toutes les nouvelles adhésions sont les bienvenues afin de perpétuer le devoir de mémoire au sein de notre commune.

Nous vous donnons également rendez-vous **le jeudi 11 novembre 2021** devant le monument aux morts à l'occasion de la commémoration de la victoire et de la paix et de l'hommage à tous les « morts pour la France » des conflits anciens ou actuels.

Nous vous souhaitons à toutes et tous un très bel été. Prenez bien soin de vous et de vos proches.

Le Bureau

## J'ai deux notes à vous dire

### ÉCOLE DE MUSIQUE - LA BOUSSAC

L'association J'ai 2 notes à vous dire organise des cours de piano, chant, guitare, batterie, violon et accordéon chromatique.

**A retenir : Portes ouvertes le dimanche 12 septembre 2021 de 10h à 16h à la salle Serge Gas à Pleine-Fougères.**

Entretiens élèves et professeurs, démonstration et essais instruments, inscriptions.

#### Tous renseignements :

J'ai 2 notes à vous dire

3 place de l'église - 35120 LA BOUSSAC

jai2notesavousdire@gmail.com

**Blog :** jai2notesavousdire.org

**Samedi :** de 10 h à midi : permanence, inscriptions, renseignements....

**Pour tous renseignements : 06 81 88 91 04 ou**  
[jai2notesavousdire@gmail.com](mailto:jai2notesavousdire@gmail.com).



## Club de l'Amitié LA BOUSSAC

L'opération 2021 « **Les jours de la Jonquille** » pour la Ligue contre le cancer s'est achevée le 1er avril par une vente au siège de la caisse Régionale du Crédit Agricole. Nous avons vendu des bouquets aux marchés de Pontorson, Pleine-Fougères, La Boussac et Dol de Bretagne. Nous avons récolté la somme de 630.50 €. La somme collectée au niveau régional est de 4 414.92 €. Cette opération a connu un grand succès grâce aux administrateurs du Crédit Agricole, aux bénévoles de GEMOUV 35, au secteur de Pleine-Fougères, les retraités du Crédit Agricole et tous les particuliers touchés par cette maladie ont donné un peu de leur temps pour la réussite de cette opération. Un grand merci à tous pour leur engagement, aux maires des différentes communes pour leur accord concernant des ventes de jonquilles, particulièrement le maire de Pleine-Fougères pour la mise à disposition du terrain pour la plantation, aux personnes qui ont confectionné des bouquets et la décoration des pancartes.

**Le voyage en Auvergne** a eu lieu comme prévu du 12 au 19 juin 2021 à la découverte des lacs et des volcans d'Auvergne et des visites de la région.

La seule activité actuelle est **la marche nordique à l'étang du Pas Gérard** de Sains en respectant les gestes sanitaires et la distanciation.

**La vente du couscous à emporter du 13 mars** a été un grand succès. Nous avons eu plus de 350 commandes.

**Dans l'attente de tous se retrouver en septembre** aux activités proposées par le club.



## Liens d'Amitiés

### LA BOUSSAC / LEDE - OORDEGEM

Le bureau de l'association s'est réuni début février 2021.

Devant le constat de l'évolution défavorable de la crise sanitaire, les membres ont décidé d'annuler le repas choucroute prévu le dimanche 7 mars 2021 et de ne pas organiser de vente à emporter. Par contre la vente de chocolats belges à l'occasion des fêtes de fin d'année a bien fonctionné.

Une délégation boussacquaise devait se rendre à Lede en Belgique du 10 au 12 juillet 2020, séjour qui avait été reporté en juillet 2021. Le bureau a décidé d'annuler ce déplacement et de le reporter à nouveau en 2022. En effet, nos amis belges subissent lourdement cette pandémie mondiale. Les conditions n'étaient pas réunies pour organiser un séjour serein et loger chez les familles d'accueil.

En raison du confinement, l'assemblée générale n'a pas pu se dérouler au mois de décembre 2020, ni au cours du 1er semestre 2021. Elle sera organisée dès que les conditions sanitaires le permettront.

L'association garde espoir de reprendre ces activités le plus vite possible. Les membres restent disponibles pour toutes les personnes intéressées par ces échanges. Ce moment de pause forcée est l'opportunité pour réfléchir à la mise en œuvre de nouvelles activités et manifestations. Toutes les nouvelles idées sont les bienvenues.

D'ici là passez un bel été prenez soin de vous et de vos proches.

Contact : Jean-Pierre LEBON au 02.99.80.00.23



Concert du 13 juillet 2019 à Dol-de-Bretagne

## La Paroisse Kermesse de Landal

La crise sanitaire nous oblige avec regret à annuler à nouveau la kermesse de Landal prévue le 1er août prochain.

Le comité de kermesse est dans l'impossibilité d'imposer les gestes barrières et d'appliquer les mesures sanitaires garantissant la santé et la sécurité des bénévoles et des participants d'une telle manifestation.

Nous vous donnons rendez-vous l'an prochain, le **7 août 2022**, devant le château de Landal.

Le repas de la Sainte Cécile est prévu **le dimanche 21 novembre 2021** à la salle des fêtes, si l'épidémie est derrière nous...

En attendant, prenez bien soin de vous. Bel été 2021.

Le comité organisateur



## EPLB LA BOUSSAC – ZUMBA

### ZUMBA pour TOUS à la BOUSSAC

Stoppée après seulement un mois d'activité en octobre 2020, l'association reste présente sur la commune de LA BOUSSAC et se prépare pour une nouvelle saison dès la rentrée de septembre 2021.

Les cours dispensés tous les mardis devraient reprendre sur le même rythme :

- un cours Zumba Kids de 17h30 à 18h15
- un cours Adulte Zumba de 18h15 à 19h00
- un cours Adulte Zumba Strong de 19h à 19h45

Contact : Mme LAURENT Véronique :  
06 60 51 83 97 - [veronique.laurent40@orange.fr](mailto:veronique.laurent40@orange.fr)

## YOGA

Une pause douceur avec Mathilde, professeur de Hatha Yoga diplômée.

C'est au détour d'un tapis à l'âge de 12 ans que Mathilde fait ses premiers pas sur cette voie du yoga.

Aujourd'hui à 31ans cela fait partie intégrante de sa vie.

### Pourquoi le yoga ?

C'est un outil pour se faire du bien, pour gérer ses émotions, pour harmoniser son corps, pour respirer la vie.

C'est avec joie, convictions et bienveillance que Mathilde vous propose depuis 3 années des séances de yoga collectives tous niveaux sur la commune de La Boussac où elle a grandi.



Tous renseignements :

Coordonnées Mathilde : 06 40 71 82 76

Page Facebook : <https://www.facebook.com/yogaianayogaiana/>

## L'amicale des donneurs de sang de Pleine-Fougères

Notre collecte d'été aura lieu le mardi 10 août de 15h à 18h30, toujours sur RDV

Un appel au don est lancé par le centre de transfusion en raison des réserves trop basses (85 000 poches au lieu de 120 000)

Rappel : tout don est possible entre 18 ans et jusqu'à 70 ans révolus et un poids minimum de 50 kg, apporter sa carte d'identité.

Si vaccination Covid, il est possible de donner sans aucun délai.

Si on a eu des signes de maladies, 14 jours sont nécessaires après disparition des symptômes.

Sur le site de l'EFS, des réponses à toutes vos questions sont disponibles,

Prise de RDV, allez sur le site [mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr](http://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr)

Si vous rencontrez des difficultés pour prendre ce rendez-vous, n'hésitez pas à contacter un membre de l'amicale ou le responsable au 06 62 42 54 36.

A noter que la prise de rdv n'est possible qu'environ 10 jours avant la collecte.

## Médiathèque de La Boussac

La médiathèque fonctionne toujours selon le protocole sanitaire élaboré avec la municipalité : entrée avec masque, nettoyage des mains au gel hydro-alcoolique, pas plus de 3 personnes à la fois.

Avec ces précautions, en fin de compte assez légères, le plaisir de la lecture vous attend dans nos murs !

De nouveaux livres sont arrivés : prix littéraires, romans et policiers... Nous venons de récupérer la sélection de la bibliothèque Orange en plus des nouveautés commandées par la communauté de communes. Quelques titres : Le Lambeau (Philippe Lançon), A son Image (Jérôme Ferrari), le Consentement (Vanessa Springora), Entre Deux Mondes (Olivier Norek) et pour les enfants : Et si on se parlait (Andrea Bescond), Alma (Timothée de Fombelle), Max et Lili en ont marre de se dépêcher (Dominique de Saint-Mars)...

Pour les amateurs, des séries sont à votre disposition : Baron noir, Game of Thrones, Peaky Blinders... ainsi que des films prêtés par la médiathèque départementale.

### Mise en place de la navette :

A partir de septembre, une navette va être mise en place entre les 12 bibliothèques de la communauté de communes Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel. Vous pourrez consulter en ligne le catalogue du réseau à l'adresse : <http://www.lireenbaie.bzh> et réserver les livres, CD, DVD qui vous intéressent, ceux-ci seront livrés et mis à votre disposition dans votre bibliothèque. Un livret du lecteur va prochainement être disponible pour vous guider.

### Mois du film documentaire :

Dans le cadre du mois du film documentaire, en novembre prochain, plusieurs projections de films documentaires devraient être organisées sur le territoire. Nous vous tiendrons informés dès que

possible. Réservez vos soirées, il s'agit toujours de documentaires variés et de qualité ! **Et les séances sont gratuites !**

**Rappel : l'adhésion au réseau des bibliothèques est gratuite pour tous, enfants et adultes. L'inscription à une bibliothèque du réseau donne droit à l'accès au catalogue de l'ensemble des 12 bibliothèques du réseau !**

**Nous reprendrons les animations dès que cela sera possible. Si vous avez des idées ou des envies d'animations, nous sommes ouverts à toute proposition.**

### Appel à bénévoles :

Nous sommes toujours prêts à accueillir de nouveaux bénévoles pour :

- couvrir les livres
- tenir les permanences
- participer au choix des livres, des DVD, des magazines
- proposer, préparer et participer à des animations selon vos envies et vos disponibilités.

### Les horaires :

Mercredi : 10 h30 à 12h30

Vendredi : 16h30 à 18h

Samedi : 10h à 12h

### Et pendant les congés scolaires :

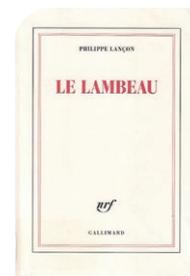
Mercredi : 10h30 à 12 h

Vendredi : de 17 h à 18 h

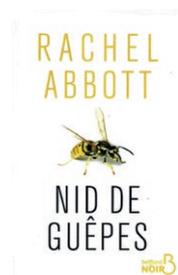
Téléphone : 09 67 70 60 11

Mail : [gallothequelaboussac@orange.fr](mailto:gallothequelaboussac@orange.fr)

Béatrice, Clarisse, Christine, Didier, Eliane, Fanny, Françoise, Gilles, Isabelle, Joëlle, Marcelle, Marie-Thérèse vous souhaitent des vacances d'été heureuses et épanouissantes.



### Gallothèque



## Frelons asiatiques

### Frelons asiatiques : les premiers nids sont déjà bien présents

Les premiers nids, dit primaires, ont été détectés depuis début mai, lançant ainsi la campagne de lutte contre le frelon asiatique. De la taille d'une balle de golf au début, le nid pourra atteindre 80 cm de diamètre pour les plus gros en fin de saison.

### La lutte contre le Frelon asiatique continue

Engagé depuis 2015, la Com'Com du Pays de Dol et de la Baie du Mont St Michel s'est à nouveau engagée en 2021 dans la lutte contre les frelons asiatiques, en partenariat avec la FGDN 35 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles), en prenant en charge 100 % du financement de la destruction des nids.

Pour chacun d'entre nous, cela passe par une visite régulière et minutieuse, dès le printemps, des abris, réserves à bois, serres, angles de fenêtre, niches, poulaillers, cartons entrouverts, tonneaux, buissons, regards d'eau pluvial, maison de jeux pour enfants ... afin de détecter le plus précocement les nids et engager

leur destruction.

Il est également important d'être vigilant lorsque l'on taille une haie ou lorsque l'on déplace des cartons ou du bois entassé depuis un moment en extérieur.

Si vous découvrez un nid, ne vous en approchez pas et signalez-le à votre mairie qui prendra le relais dans le cadre de l'opération de destruction.



## Déchèteries Dol-de-Bretagne et Pleine-Fougères

Nous vous rappelons que la communauté de communes a mis en place au 1er Janvier 2019 un contrôle d'accès par badge sur les 2 déchèteries communautaires situées à Dol de Bretagne et Pleine Fougères.

**L'accès aux déchèteries se fait désormais par carte d'accès uniquement.**

### PLEINE-FOUGERES

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	9h-12h30	13h30-17h (18h en été)
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	9h-12h30	13h30-17h (18h en été)
Jeudi	Fermé	Fermé
Vendredi	Fermé	Fermé
Samedi	9h-12h30	13h30-17h (18h en été)

### DOL-DE-BRETAGNE

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	14h-17h (18h en été)
Mardi	8h-12h (Professionnels uniquement)	14h-17h (18h en été)
Mercredi	9h-12h	14h-17h (18h en été)
Jeudi	Fermé	Fermé
Vendredi	8h-12h (Professionnels uniquement)	14h-17h (18h en été)
Samedi	9h-12h	14h-17h (18h en été)

## TARIFS LOCATION SALLE DES FÊTES 2021

	Associations Communales + cantonales	Particuliers commune	Extérieur commune	Forfait chauffage (en plus)
Petite salle ½ journée	72 €	148 €	226 €	33 €
Petite salle la journée	108 €	210 €	316 €	48 €
Salle entière ½ journée	108 €	210 €	316 €	48 €
Salle entière la journée	149 €	302 €	453 €	60 €
Fourneaux	48 € par journée d'utilisation			
Vin d'Honneur	59 € quelque soit le demandeur			
Loc. vaisselle	Forfait de 54 €			
Sonorisation	25 € gratuit pour les associations communales			

Chaque association communale bénéficiera d'une location gratuite annuelle. (hors chauffage)  
La vaisselle sera prêtée aux associations.

Pour toute location, une caution de 230 € sera demandée. Une caution complémentaire de 50 € sera appliquée pour toute location de vaisselle aux particuliers.

## CALENDRIER SCOLAIRE 2021-2022

Rentrée scolaire
Judi 2 septembre 2021
Vacances de la Toussaint
Fin des cours : samedi 23 octobre 2021 Jour de reprise : lundi 8 novembre 2021
Vacances de Noël
Fin des cours : samedi 18 décembre 2021 Jour de reprise : lundi 3 janvier 2022
Vacances d'hiver
Fin des cours : samedi 5 février 2022 Jour de reprise : lundi 22 février 2022
Vacances de printemps
Fin des cours : samedi 9 avril 2022 Jour de reprise : lundi 25 avril 2022
Vacances d'été
Fin des cours : mardi 5 juillet 2022

**PARCOURS DE CITOYENNETÉ**

**3 étapes obligatoires**

- 1**  
L'enseignement de défense  
(classes de 3<sup>e</sup> et 1<sup>re</sup>)
- 2**  
Le recensement à 16 ans en mairie  
ou en ligne pour certaines communes  
([www.service-public.fr](http://www.service-public.fr))
- 3**  
La Journée Défense et Citoyenneté  
([www.majdc.fr](http://www.majdc.fr))

**La JDC est une étape clé, à ne pas manquer !**

**Ce parcours est obligatoire pour passer :**

- ✓ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- ✓ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).



MINISTÈRE  
DES ARMÉES

**SGA**  
Secrétariat général pour l'administration

# Le Monument aux Morts de La Boussac

## 1921-2021

C'est par une délibération en date du 21 décembre 1919 que le Conseil municipal, élu le 10 décembre 1919, a pris la décision d'ériger un Monument aux morts de la « Grande Guerre ».

### Séance conseil municipal 21 Décembre 1919

**Maire :** CLEMENT Yves,

**Adjoint :** ARCHENOUL Joseph,

**Conseillers municipaux :** VALET Pierre, GRANDMESNIL Amand, PIGEON Jean, GEDOUIIN Jean, GUIHARD Joseph, GATEBLE Jean, PELE Amand, GOURDIN François, DUBOURG Joseph, PERRIER Jean, GEDOUIIN Laurent, OLLIVIER Emile, FESTOC François et BLOT Joseph.

La délibération est ainsi rédigée : « Le conseil municipal admet à l'unanimité qu'un monument soit élevé à la mémoire des martyres de la grande guerre comme hommage de gratitude et d'admiration. A cet effet, les conseillers municipaux iront deux par deux solliciter la générosité de tous les habitants, chaque groupe visitant le secteur déterminé. Les noms des souscripteurs seront affichés à la porte de la Mairie. Le conseil ajoutera ultérieurement la somme qu'il jugera nécessaire pour clore dignement la souscription publique ».

Un devis estimatif en date du 1er mai 1920 est établi et se décompose comme suit :

• Fourniture et taille du monument .....	7 500 F
• Fourniture de la statue de bronze et des motifs de bronze qui ornent la partie supérieure du monument.....	4 600 F
• Gravure et dorure des lettres.....	1 000 F
• Transport du monument de la carrière du Clos, commune de Trans, au bourg de La Boussac .....	450 F
• Mise en place du monument (y compris la maçonnerie de fondations) .....	2 500 F
• Total .....	16 050 F
• Somme à valoir .....	950 F
• Total général .....	17 000 F

(Environ 22 618 € aujourd'hui)

Par un courrier en date du 25 octobre 1920, le sous-préfet de Saint Malo transmis au maire l'avis de la commission artistique du département : « appelée à se prononcer sur le projet présenté par votre commune pour l'érection d'un monument commémoratif aux morts de la dernière guerre a formulé l'avis ci-après : Sans opposition, tout en regrettant que l'œuvre soit dépourvue de l'originalité que permettait cependant la dépense prévue »

La dépense de 17 000 francs fut couverte par une subvention communale de 8 933.50 F à laquelle s'ajouta 8 066.50 francs fournis par la souscription.

Un marché de gré à gré est signé entre la commune et Monsieur Jean RICHEUX, carrier, demeurant à Trans le 21 janvier 1921. Il est convenu et arrêté ce qui suit :

• Monsieur RICHEUX Jean s'engage à exécuter le monument au nom et pour le compte de la commune de La Boussac sur la place publique, à la mémoire des enfants de cette commune morts pour la France pendant la guerre 1914-1919 tel qu'il est figuré sur le plan détaillé qui lui a été fourni par Monsieur le Maire de La Boussac

- Monsieur RICHEUX Jean gravera sur le monument d'après les indications qui lui seront données les noms (avec majuscule du Prénom) des enfants de La Boussac morts pour la France et quelques inscriptions supplémentaires dont le détail lui sera transmis (Lettres 0.05 de hauteur, majuscules 0.06)
- Le granit proviendra des meilleurs bancs du fond de la carrière du Grand Mont-Viel en Trans.
- Le monument devra être terminé sur carrière y compris la gravure des lettres pour le 1er mars 1921.
- Le monument sans lettres gravées sera payé à Monsieur RICHEUX Jean la somme de 7 500 francs, en sus de ce prix les lettres gravées seront payées 1 franc la lettre.
- Le transport du monument de la carrière à la place publique est à la charge de la commune, mais Monsieur RICHEUX Jean est responsable de la charge en voiture et de la décharge sur la place publique.
- Monsieur RICHEUX Jean fixera sur le monument une fois en place un poilu en bronze, la croix de guerre et palme.

La société JEUSSET-EVELLIN de Rennes fournit la commande suivante :

- 1 sujet « poilu » fonte de fer, hauteur 1.90 m, décor bronzage métallique inaltérable pour 4 000 F. Emballage 80 F.

Il s'agit du poilu à l'écu (portant les noms des principaux champs de bataille de la guerre) de la fonderie « Union artistique internationale de Vaucouleurs » (55). Ce poilu se retrouve sur de nombreux monuments en France dont notamment celui de Pontorson (50) et de Le Pertre (35).

- 1 motif croix de guerre et palme en bronze pour 400 F.

Le devis et le marché sont approuvés par le Préfet le 5 février 1921. L'emplacement du monument est retenu entre l'église et la mairie.



**L'inauguration a eu lieu le 6 mars 1921. Elle débuta par une messe à 10h en l'église en présence de «Monsieur le Maire et son adjoint, entourés des membres du conseil municipal. A côté d'eux, à l'ombre de leurs drapeaux, vinrent aussi s'agenouiller les Vétérans de 1870 et les Anciens Combattants de la Grande Guerre» suivie de la bénédiction du monument.**

L'après-midi à 14h45, sous la pluie, un cortège se forma sous les halles de la mairie et fit le tour du bourg avec en tête les enfants des quatre écoles. Arrivé au pied du monument, le secrétaire de mairie monta sur l'esplanade du monument et lut les noms des boussacquois tombés au champ d'honneur. Puis ce fut les discours du Maire, et de Monsieur VALET, président des Vétérans de 1870. Les discours terminés, les enfants défilèrent autour du monument et chacun y déposa sa gerbe de fleurs pendant qu'on y plaça les couronnes suivantes :

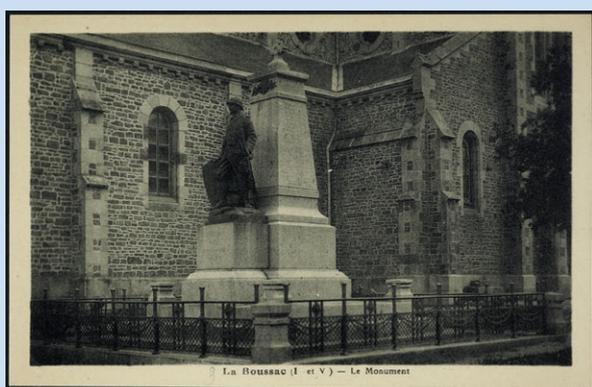
- « Hommage à nos héros »
- « Veuves de guerre à leur époux »
- « Grands blessés à leurs camarades »
- « Les Sapeurs-Pompiers à leurs Camarades »
- « Aux héros de 1914-1918 » par les Vétérans de 1870
- « Les Membres de l'UNC de La Boussac à leurs Camarades morts pour la patrie »
- « Le Conseil Municipal aux enfants de La Boussac morts pour la Patrie 1914-1918 »



**Séance conseil municipal  
15 Juin 1924**

Par délibération en date du 15 juin 1924, le conseil municipal accepta la proposition du

Maire, Monsieur Yves CLEMENT, de compléter le monument aux morts par un entourage qui viendra « renforcer les sentiments de reconnaissance patriotique que nous devons plus particulièrement encore aux 97 enfants de la commune tombés pour la France »



Depuis le monument aux morts n'a pas connu d'évolution majeure et a été régulièrement entretenu par les municipalités successives.

Il est le siège chaque année des commémorations. Ainsi, le devoir de mémoire est toujours présent au sein de la commune. Nos combattants ne sont pas donc oubliés et le monument est le souvenir de leur sacrifice.



NB : la liste des morts pour la France inscrits sur le monument a été publiée dans un précédent bulletin (n°47) et est en ligne sur le site internet.

Sources :  
Archives communales de La Boussac  
Registres de délibérations de La Boussac  
Livret « Souvenir La Boussac ses glorieux morts pour la patrie 1914-1918 »  
Photos archives personnelles M. Yves PICHAULT



<b>Agence postale communale</b>		<b>02 99 58 24 31</b>
Horaires d'ouvertures Lundi, mardi, jeudi, et vendredi de 14h30 à 17h00 Mercredi de 9h00 à 12h15		<b>L'agence postale communale sera fermée pour les congés d'été du 2 au 13 août 2021</b>
<b>Déchetterie Pleine-Fougères</b>		<b>02 99 48 54 96</b>
<b>Déchetterie Dol-de-Bretagne</b>		<b>02 99 80 33 31</b>
<b>Cabinet médical</b>		<b>02 99 80 01 89</b>
Docteur MARIO		
<b>Pharmacie</b>		<b>02 99 80 02 69</b>
M. et Mme POUJOL		
<b>Cabinet infirmier - 28 ter rue des Lavandières</b>		<b>02 99 80 03 46</b>
Mme MONVOISIN Emmanuelle Mme BARDET Sandy Mme LOISEL Marine		
<b>Cabinet infirmier - 1 allée de l'École</b>		<b>06 47 61 13 74</b>
Mme LOISEL-MATHELIER Céline		
<b>Cabinet kinésithérapeute 28 ter rue des Lavandières</b>		<b>02 99 80 04 98</b>
Mme METIVIER Virginie Mme VAUGRENTE Sylvie		
<b>École publique (maternelle et primaire)</b>		<b>02 99 80 02 66</b>
Mme PIOT		
<b>École service périscolaire</b>		
Garderie 7h15 à 8h40 et de 16h45 à 18h45		<b>02 57 64 08 67</b>
Restaurant scolaire 10h30 à 12h		<b>02 57 64 08 68</b>
<b>Pompiers</b>		<b>18</b>
<b>Gendarmerie</b>		<b>17</b>
<b>Dol de Bretagne</b>		<b>02 99 48 02 40</b>
Lundi au samedi	de 8h00 à 12h00	
	de 14h00 à 18h00	
Dimanche	de 9h00 à 12h00	
	de 15h00 à 18h00	
<b>Pleine Fougères</b>		<b>02 99 48 60 14</b>
Lundi	de 8h00 à 12h00	
Mercredi et Samedi	de 14h00 à 18h00	